

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{ER} février 2016

LA VILLE DE VILLEPINTÉ ET GRAND PARIS AMÉNAGEMENT SIGNENT LA CHARTE DE L'ÉCOQUARTIER DE LA PÉPINIÈRE



De gauche à droite : Damien Audric -directeur adjoint direction du territoire « Nord et Ouest » Grand Paris Aménagement, Claude Mariot – conseiller municipal délégué à l’urbanisme, au logement et aux anciens combattants, Farida Adlani adjoint au Maire chargée de l’environnement, du fleurissement et du développement durable, et Martine Valleton - Maire de Villepinte.

La ville de Villepinte et Grand Paris Aménagement ont signé, le 28 janvier 2016, la charte EcoQuartier pour le futur quartier durable de la Pépinière. L’objectif de cette charte est d’acter l’engagement de la collectivité et de l’aménageur dans la démarche de labellisation EcoQuartier délivrée par l’Etat, dont la priorité est d’œuvrer pour la préservation de l’environnement.

Le quartier de la Pépinière proposera à terme 700 logements sur un site de 13 ha, profitant du cadre paysager exceptionnel d’une ancienne pépinière. La mise en valeur du patrimoine végétal existant et la préservation de la biodiversité du site permettront de créer un quartier mixte de qualité et cohérent avec le tissu environnant. Ce nouveau projet situé en entrée de ville portera notamment une ambition particulière sur les thématiques de l’énergie, de la gestion de l’eau, des matériaux biosourcés et de la biodiversité. Les logements seront construits en deux phases : 2017/2020, puis 2019/2021.

Les dates clés :

28 janvier 2016 – signature de la charte EcoQuartier

1^{er} trimestre 2016 – ateliers de co-conception

1^{er} semestre 2016 – modification du Plan Local d’Urbanisme

3^{ème} semestre 2016 – dépôt des premiers permis de construire

4^{ème} trimestre 2016 – démarrage des travaux de viabilisation

1^{er} semestre 2017 – démarrage des travaux de construction des bâtiments

2019 – livraison des premiers programmes

2021 – fin de l’opération